



Conseil économique et social

Distr.: Générale
6 mars 2003

Français
Original: Anglais

**Commission pour la prévention
du crime et la justice pénale**
Douzième session
Vienne, 13-22 mai 2003
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*
**Activités du Centre pour la prévention
internationale du crime**

Activités des instituts qui composent le réseau du Programme pour la prévention du crime et la justice pénale

Rapport du Secrétaire général**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-2	3
II. Activités de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice	3-4	3
III. Activités des instituts régionaux et affiliés	5-19	6
A. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient	5	6
B. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine	6	7
C. Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies	7	9
D. Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants	8	10

* E/CN.15/2003/1.

** La présentation de ce rapport a été différée en raison de l'envoi tardif des réponses par deux instituts.



E.	Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice pénale	9	12
F.	Institut australien de criminologie	10	14
G.	Institut supérieur international des sciences criminelles	11	15
H.	Académie arabe Nayef des sciences de sécurité	12-14	16
I.	National Institute of Justice du Ministère de la justice des États-Unis	15	17
J.	Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire	16-18	19
K.	Centre international pour la prévention de la criminalité	19	20
IV.	Activités du conseil consultatif scientifique et professionnel international	20	21

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi conformément aux résolutions 1992/22, section IV du 30 juillet 1992, 1994/21 du 25 juillet 1994 et 1999/23 du 28 juillet 1999 du Conseil économique et social en vue de faciliter la coordination à l'échelle mondiale des activités réalisées dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. Le rapport est fondé sur les informations reçues des instituts et centres intéressés conformément à la résolution 57/170 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 2002, dans laquelle cette dernière a prié le Secrétariat de faire rapport à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa douzième session, sur les résultats des discussions qu'il aura eues avec les instituts qui composent le réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale au sujet de leur contribution éventuelle à la mise en œuvre des plans d'action concernant la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice: relever les défis au XXI^e siècle (résolution 55/59) figurant en annexe à la résolution 56/261 du 31 janvier 2002.

2. Les activités menées conjointement par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (appelé auparavant Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime) et le réseau du Programme pour la prévention du crime et la justice pénale dans le cadre des mandats qui leur ont été confiés sont importantes pour la prévention du crime et la justice pénale au plan mondial. Les ateliers organisés respectivement aux onzième et douzième sessions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, "Les populations carcérales dans le monde: faits, tendances et solutions", qui a eu lieu le 10 mai 2001, et "Participation de la communauté et justice réparatrice", qui s'est déroulé le 17 avril 2002 témoignent de la coopération fructueuse entre le Centre pour la prévention internationale du crime de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et les instituts. Le Directeur du Centre a assisté à des réunions de coordination du réseau en 2001 à Helsinki et, en 2002, à Courmayeur et à Turin (Italie). Au plan bilatéral, le Centre a coopéré avec plusieurs membres du réseau, en particulier avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) dans le cadre des programmes mondiaux de lutte contre la criminalité transnationale organisée, la traite des personnes et la corruption. Le Centre a également été invité et a assisté aux réunions du conseil de l'UNICRI, de l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies, et de l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine ainsi qu'au colloque organisé à l'occasion du quarantième anniversaire de l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient.

II. Activités de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI)

3. La plupart des activités de l'UNICRI combinent la recherche, la formation et la coopération technique ainsi que la diffusion d'informations par le biais de réunions et de publications. L'UNICRI fournit régulièrement à la communauté internationale des renseignements en fonction des besoins et propose des services consultatifs à travers son réseau d'experts éminents et son centre de documentation

spécialisé. En coopération avec le Conseil consultatif scientifique et professionnel international, il a organisé la dix-septième réunion de coordination du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale qui s'est tenue à Courmayeur et à Turin (Italie) les 4 et 5 décembre 2002. À cette occasion, il a préparé et distribué une version mise à jour de la brochure commune sur les instituts.

4. Les activités menées par l'UNICRI au cours de la période couverte par le présent rapport portaient sur les grands thèmes suivants:

a) *Justice pour mineurs*

i) *Assistance au renforcement des droits des enfants et des jeunes en Angola.* Le programme en cours, qui a été lancé début 2001, permet d'aider les institutions nationales à mettre en place un système efficace de justice pour mineurs, dont un tribunal pour enfants à Luanda, un département de la justice pour mineurs au sein du Ministère de la justice et un réseau de centres d'orientation chargés de la prévention et de la réadaptation rattaché au tribunal pour enfants. En avril et en mai 2002, quatre cours d'initiation ont été organisés à Luanda. Quarante-huit personnes, juges et procureurs, fonctionnaires de la police, formateurs d'animateurs socioculturels et spécialistes de la documentation et de l'information y ont participé;

ii) *Cours de formation type sur les sévices physiques, psychologiques et sexuels à l'égard des enfants.* Ce cours, qui a été organisé à Turin (Italie) en novembre 2001 et en janvier 2002, était destiné aux fonctionnaires de la police nationale et de la police locale et avait pour but d'encourager la collaboration et d'éviter les chevauchements d'activités entre les différentes entités chargées de l'application des lois;

b) *Réforme de la justice pénale*

i) *Publication de codes et diffusion de documents juridiques dans la République démocratique du Congo.* Ce programme triennal a été lancé en mai 2001. Il est subdivisé en quatre projets qui appliquent la même démarche consistant à adopter des procédés modernes pour traiter les documents juridiques: a) reprise de la publication régulière du Journal officiel de la République démocratique du Congo; b) collecte et impression des codes officiels; c) publication d'une revue juridique spécialisée; et d) création d'une bibliothèque centrale spécialisée et de centres provinciaux de documentation;

ii) *Renforcement du système judiciaire au Mozambique.* Pour donner suite au *Séminaire international de formation judiciaire et juridique*, d'une durée de quatre jours, et au *cours de formation à l'intention des procureurs et des juges d'instruction à l'échelon provincial*, qui a été donné pendant trois semaines à Maputo en 2000, l'UNICRI a édité et publié en 2001 le rapport sur le séminaire et les manuels de formation en anglais et en portugais;

iii) *Formation de la police locale et coopération technique avec cette dernière.* Tout au long de la période couverte par le présent rapport, l'UNICRI a conçu et exécuté une série de modules de formation destinés aux fonctionnaires de la police locale afin d'améliorer les compétences de ces derniers en matière de communication et de rapports avec la communauté et leur faire connaître les techniques les plus récentes dans le domaine de la

prévention et du contrôle du crime. La formation comportait un *cours sur la gestion des conflits*, qui a été donné à Turin (Italie) de novembre 2001 à janvier 2002, et un *cours sur les techniques de prévention et de contrôle*, qui a eu lieu à Mondouï (Italie) du 5 au 7 novembre 2002 et a été accompagné; des sessions de suivi étant organisées en décembre 2002 et en janvier 2003;

c) *Traite des êtres humains*

i) *Programme de lutte contre la traite de mineurs et de jeunes femmes amenés du Nigéria en Italie à des fins d'exploitation sexuelle*. L'UNICRI a lancé un projet pilote de recherche et de coopération technique qui sera exécuté dans le pays d'origine des victimes de la traite et le pays où elles sont envoyées. L'accent y est mis sur le renforcement de la capacité des institutions concernées à réagir face à la traite, avec la participation des autorités nationales et locales et des organisations non gouvernementales. Des activités sont actuellement menées au Nigéria en collaboration avec le bureau extérieur de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

ii) *Réunion d'experts sur la traite, l'esclavage et le maintien de la paix: le cas des Balkans*. L'UNICRI et le Centre d'étude sur la criminalité transnationale et la corruption de l'Université de Washington (États-Unis), ont organisé conjointement une réunion à huis clos à Turin (Italie) le 9 mai 2002. Un rapport complet sur cette réunion est disponible sur le site Web de l'UNICRI;

d) *Terrorisme*

i) *Le nouveau terrorisme international: stratégies de prévention*. Un séminaire organisé sur ce thème à Turin (Italie) les 19 et 20 avril 2002 a porté essentiellement sur la lutte contre le terrorisme en Europe; le terrorisme et le crime organisé; le terrorisme et l'intégrisme islamique; et le terrorisme et la législation d'exception;

ii) *Stratégies de prévention du terrorisme pendant les grandes manifestations*. Une réunion privée a été organisée sur ce sujet à Turin (Italie) le 17 juin 2002 au cours de laquelle des experts internationaux ont discuté librement des programmes de formation spécifiques et des projets de sensibilisation préparés en vue des jeux olympiques d'hiver de 2006;

e) *Enquêtes sur la criminalité*

i) *Étude internationale sur les victimes de la criminalité*. Ce projet est en place depuis 1989;

ii) *Enquête internationale sur la délinquance dans les affaires*. L'UNICRI a terminé une analyse comparative des résultats de l'enquête menée dans neuf pays d'Europe centrale et l'Europe orientale en 2000;

iii) *Enquête internationale sur la violence contre les femmes*. Ce projet, qui a été lancé en 2000, est exécuté conjointement par l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, Statistique Canada et l'UNICRI;

III. Activités des instituts régionaux et affiliés

A. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient

5. Pendant la période considérée, l'Institut a notamment réalisé les activités suivantes:

a) *Cours de formation et séminaires.* L'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient a notamment organisé les activités suivantes: a organisé le 120^e séminaire international et les 121^e et 122^e cours internationaux de formation qui portaient respectivement sur l'administration efficace de la police et des services de poursuite (le thème du cours a été choisi dans le cadre de l'application de la Déclaration de Vienne, par. 3 et 4), le renforcement des mesures de substitution à l'incarcération, reposant sur la collectivité (par. 22 et 26) et la traite des personnes et le trafic des migrants (par. 6, 7 et 14). L'Institut a organisé le cinquième cours spécial de formation sur la lutte contre la corruption dans le système de justice pénale (par. 16), le septième séminaire spécial à l'intention des hauts fonctionnaires de la justice pénale en Chine sur la réforme du système de justice pénale (par. 3 et 4), le troisième cours spécial de formation sur les systèmes de traitement des délinquants juvéniles au Kenya (par. 24) et le premier séminaire sur le système judiciaire à l'intention de fonctionnaires tadjik (par. 3 et 4);

b) *Recherche et publications.* L'Institut a publié en particulier la 59^e édition de la série *Resource Material* et des rapports sur les séminaires organisés conjointement avec les Philippines et le Kenya, respectivement;

c) *Coopération technique*

i) *L'Institut pour l'Asie et l'Extrême-Orient* a organisé, conjointement avec l'Indonésie, un séminaire sur la réforme du système de justice pénale et a envoyé des experts au Costa Rica pour participer à un cours international de formation sur la facilitation de la réinsertion sociale des détenus ainsi qu'au Kenya, pour contribuer à la mise en place de normes nationales concernant le traitement des délinquants mineurs;

ii) *L'Institut et le Centre pour la prévention internationale du crime (CPIC)* ont organisé un séminaire à l'intention d'un groupe d'experts avant la ratification de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des protocoles s'y rapportant (résolutions 55/25 de l'Assemblée générale, annexes I à III, et 55/250, annexe). L'Institut a également prévu une cérémonie et un colloque à l'occasion de son quarantième anniversaire;

d) *Projets futurs.* À l'avenir, l'Institut pour l'Asie et l'Extrême-Orient continuera de consacrer principalement ses cours et séminaires à des sujets en rapport avec la criminalité transnationale organisée et la corruption, en étroite coordination avec le Centre pour la prévention internationale du crime. Il se concentrera également sur des thèmes concernant le traitement des délinquants et renforcera par ailleurs les cours axés sur des pays donnés ainsi que la coopération technique (une aide sera en particulier fournie à l'Indonésie en 2003 afin de mener à

bien la réforme judiciaire) et la recherche (surtout dans la région de l'Asie et du Pacifique).

B. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine

6. En 2002 et en 2003, les activités de l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine ont été conçues en fonction des plans d'action concernant la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne ainsi que des besoins spécifiques des États de la région:

a) *Activités de lutte contre la criminalité transnationale organisée et la corruption.* L'Institut a continué d'organiser des séminaires de haut niveau pour mieux faire connaître la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles y relatifs et pour encourager la ratification et l'application des instruments juridiques ainsi que l'intensification de la coopération multilatérale dans les domaines couverts par la Convention. Dans cette perspective, l'Institut et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont préparé conjointement un séminaire régional sur la lutte contre la criminalité organisée et la corruption à l'intention des agents de la force publique, des procureurs et des juges d'Amérique centrale et du Mexique, qui a eu lieu à Guatemala en janvier 2002. Ce séminaire a été consacré principalement aux pratiques optimales de lutte contre le crime organisé et la corruption dans le cadre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988¹;

b) *Surpeuplement des prisons et sanctions autres que l'incarcération.* Avec l'aide de l'Agence japonaise de coopération internationale et la collaboration de l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient, l'Institut pour l'Amérique latine a continué de mettre à jour son étude du phénomène du surpeuplement des prisons dans les pays d'Amérique latine. Les résultats de ce projet sont publiés régulièrement sous le titre "Le système pénal et les droits de l'homme: le problème du surpeuplement des prisons";

c) *Étude des conditions de détention des femmes et des enfants dans les pays d'Amérique centrale.* Conjointement avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Institut pour l'Amérique latine analyse les conditions de détention des femmes accompagnées de leurs enfants;

d) *Premier congrès interaméricain sur l'assistance juridique en Amérique latine et dans les Caraïbes.* Conjointement avec la Cour suprême de justice et le Service d'assistance juridique du Costa Rica, l'Institut pour l'Amérique latine a organisé le *premier Congrès sur l'assistance juridique dans les Amériques* à San José, du 21 au 23 octobre 2002. L'objectif de cette réunion était de rendre la justice accessible à tous les citoyens de la région en contribuant à la création d'institutions publiques solides d'assistance juridique en Amérique latine et dans les Caraïbes et en renforçant les Services d'assistance juridique dans la région;

e) *Programme de formation sur les conditions de vie dans les prisons en Amérique latine et dans les Caraïbes.* Avec le soutien de l'Agence japonaise de coopération internationale et la participation de l'Institut pour la prévention du

crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient, l'Institut pour l'Amérique latine a organisé son quatrième cours annuel à San José en juillet 2002;

f) *Programme concernant les femmes, la justice et la parité des sexes.* Avec l'aide de l'Agence danoise de développement international, l'Institut a poursuivi l'exécution d'un projet concernant le point de vue juridique sur l'égalité entre hommes et femmes dans les systèmes judiciaires de la région;

g) *Incorporation d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les programmes d'enseignement du droit.* Avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et l'École de la magistrature Rodrigo Lara Bonilla en Colombie, l'Institut a continué d'adapter son programme de formation judiciaire de façon à prendre en compte le souci de la parité des sexes;

h) *Violence dans la famille: développement et application du Manuel de formation à l'intention de la police en Amérique latine.* Avec le soutien technique et financier du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Institut a poursuivi l'exécution de ce projet dans trois pays de la région: le Panama, le Paraguay et l'Uruguay;

i) *Représentation des femmes au parlement et au plan de l'élaboration des politiques.* Avec l'aide du Gouvernement néerlandais, l'Institut pour l'Amérique latine réalise un projet pilote au Costa Rica afin de renforcer la participation politique des femmes à la prise de décisions. Ce projet porte sur l'examen, l'évaluation et, le cas échéant, la modification de la législation, des politiques, des procédures et des pratiques;

j) *Suivi de la formation des instructeurs concernant le Manuel de formation sur la justice pour mineurs et la police.* L'Institut a continué de dispenser une assistance technique à la police judiciaire technique et à la police nationale du Panama en collaboration avec l'École de la magistrature du Panama et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (Panama);

k) *Application et diffusion des principes et normes des Nations Unies.* Avec l'Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire basé en Suède, et l'aide financière de l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement, l'Institut organisera deux séminaires d'une durée de 10 jours sur la justice pénale et les droits de l'homme avec la participation de personnes travaillant dans le domaine de l'administration de la justice;

l) *Centre de documentation électronique sur la justice pénale.* L'Institut pour l'Amérique latine a développé son centre de documentation en créant une base de données en ligne qui permet de consulter sur Internet des informations et des documents dans leur version intégrale; grâce à cette base de données d'accès facile, des recherches pourront être menées plus aisément dans la région;

m) *Cour pénale internationale.* L'Institut pour l'Amérique latine et le Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice pénale de Vancouver (Canada) sont en train de réaliser conjointement un projet visant à encourager les gouvernements de la région à ratifier et appliquer le Statut de la Cour pénale internationale et à fournir à ces gouvernements des renseignements et une assistance à cette fin.

C. Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies

7. Pendant la période considérée, l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance a notamment réalisé les activités suivantes:

- a) *Projets en rapport avec les recommandations de la Commission sur la prévention du crime et la justice pénale et les plans d'action*
 - i) *Violence dans la famille.* L'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance continuera d'organiser des cours de formation à l'intention des fonctionnaires chargés de l'application des lois qui sont confrontés à des affaires de violence dans la famille dans leur travail quotidien. Le deuxième cours de ce type organisé en Estonie est prévu pour début 2003 et portera principalement sur la coopération avec les autorités locales. Le Département d'État des États-Unis en assurera le financement;
 - ii) *Enquête sur la violence contre les femmes.* Cette enquête est le fruit de la coopération entre l'UNICRI et Statistique Canada. Fin 2002, des études approfondies ont été lancées dans quelques pays industrialisés. Des enquêtes doivent commencer début 2003 dans 10 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe orientale et d'Amérique latine. D'autres pays industrialisés participeront au projet de façon autofinancée en 2003. Une initiative parallèle a déjà été lancée dans cinq pays nordiques;
 - iii) *Traite des personnes.* L'Institut européen a contribué à la création de la base de données du Centre pour la prévention internationale du crime;
 - iv) *Sixième enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale.* L'analyse des résultats de la sixième enquête réalisée en Europe et en Amérique du Nord a commencé en 2000. L'analyse comparative sera publiée en tant que document de l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance en 2003;
- b) *Projets d'envergure régionale*
 - i) *Changements intervenus dans les prisons d'Europe centrale et d'Europe orientale.* Cette étude est consacrée aux changements apportés à la structure organisationnelle, aux progrès réalisés en ce qui concerne l'adhésion aux Règles pénitentiaires européennes du Conseil de l'Europe et à la portée et à la nature de l'assistance technique extérieure. La version finale est attendue pour début 2003. Un expert britannique est chargé de la réalisation du projet avec l'appui financier du Ministère de l'intérieur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord;
 - ii) *Soins de santé dans les prisons de trois pays d'Europe centrale et d'Europe orientale.* Il s'agit d'une analyse approfondie des services de santé en République tchèque, en Hongrie et en Pologne eu égard aux lignes directrices internationales en vigueur. Un expert britannique exécute ce projet et son rapport final est attendu pour début 2003;
 - iii) En 2003, la possibilité sera examinée de former un réseau de partenariat avec un petit nombre d'instituts de recherche européens. Un projet pilote

d'élaboration de politiques sur la *diminution de la population carcérale* sera amorcé;

iv) *Groupe de travail du Conseil de l'Europe sur la criminalité organisée*. Un membre du personnel de l'Institut européen a continué de participer aux délibérations du groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la criminalité organisée dans les États membres du Conseil de l'Europe;

v) *Groupe de travail "European Sourcebook"*. L'Institut européen est représenté au sein du groupe de travail du Conseil de l'Europe chargé de rassembler des données compatibles sur le crime et la criminalité;

vi) *Société européenne de criminologie*. L'Institut européen a participé activement aux préparatifs du troisième congrès de la Société européenne de criminologie qui se tiendra à Helsinki en 2003;

vii) *Campagne nordique-baltique contre la traite des femmes*. Dans le cadre du Conseil des ministres des pays nordiques, un membre du personnel de l'Institut européen représente le Ministère finlandais de la justice au sein d'un groupe de travail nordique-baltique chargé d'organiser une campagne contre la traite des femmes dans la région;

c) *Autres fonctions et tâches*

i) *Conseil scandinave de la criminologie*. Un membre du personnel de l'Institut européen a été nommé à la présidence du Conseil pour la période 2001-2003;

ii) *Attributions consultatives en matière de politique criminelle*. Les membres du personnel de l'Institut européen continueront de participer à des projets nationaux d'élaboration des politiques;

iii) *Production de rapports et autres documents pour une diffusion à grande échelle*. Des bourses pour 2003 ont été attribuées à cinq chercheurs et praticiens européens.

D. Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants

8. *Le plan stratégique de l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants pour la période 2002-2006* a trois objectifs: a) renforcer les systèmes de prévention du crime et de justice pénale; b) élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes de prévention du crime et de renforcement de l'administration de la justice pénale dans le cadre de plans nationaux de développement; et c) renforcer les liens entre l'Institut africain et ses États membres en vue de favoriser l'adoption de politiques, de programmes et de mesures de prévention du crime et de justice pénale adéquats et conformes aux normes internationales. Ces objectifs montrent que l'Institut africain souhaite favoriser les plans d'action concernant la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne, ainsi que les autres conventions pertinentes des Nations Unies. Pendant la période considérée, les activités menées au titre du plan stratégique ont été notamment les suivantes:

a) *Projets*

i) *Projets de convention sur l'extradition et l'entraide judiciaire.* Les États membres, l'Union africaine et le Département de la justice des États-Unis procèdent actuellement à des consultations en vue d'organiser une réunion d'experts au cours du premier semestre de 2003. À l'issue de la réunion, un projet de convention sera présenté pour adoption au Conseil des ministres, puis au Sommet de l'Union africaine;

ii) *Trafic d'armes à feu et de munitions illicites.* Au moment où l'Atelier régional sur le trafic d'armes à feu en Afrique s'est tenu à Kampala, du 11 au 13 juin 2001, seuls 19 gouvernements avaient renvoyé le questionnaire. Quelque 27 États y ont à présent répondu. Un rapport analysant les données communiquées sera publié au cours du premier semestre 2003;

iii) *Réinsertion sociale des anciens délinquants.* Ce projet en cours en Ouganda s'inscrit dans le cadre des activités régulières du Département du bien-être social de l'Administration pénitentiaire ougandaise. L'Institut africain maintient par ailleurs des relations étroites dans ce domaine avec le Mozambique, en particulier dans le cadre du projet du Programme des Nations Unies pour le développement intitulé "Support to the Justice Sector";

iv) *Étude des relations entre l'Institut africain et ses États membres.* Un questionnaire a été mis au point et envoyé en octobre 2002 à 32 États, visant les 5 centres sous-régionaux de développement de la Commission économique pour l'Afrique. L'Institut africain espère recevoir des réponses au questionnaire de manière à publier un rapport d'ici à la fin décembre 2003;

v) *Domaines de recherche prioritaires dans les États membres.* Un instrument de collecte de données a été envoyé à ces mêmes pays au début d'octobre 2002. La publication du rapport est prévue au cours du premier trimestre de 2003;

vi) *Coopération internationale en vue de prévenir et de combattre les enlèvements et séquestrations et d'y mettre un terme, ainsi que d'apporter assistance aux victimes.* À la demande du Centre pour la prévention internationale du crime (CPIC) et dans l'optique de l'élaboration du rapport du Secrétaire général qui sera présenté à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa douzième session, un questionnaire a été mis au point pour rassembler des données nationales détaillées en application de la résolution 2002/16 du Conseil économique et social, datée du 24 juillet 2002;

b) *Conférences et séminaires.* L'Institut a notamment participé aux activités ci-après: i) 29^e Conférence annuelle et stage de formation de la National Association of Blacks in Criminal Justice, qui s'est tenue à Jacksonville (Floride) du 18 au 26 juillet 2002, à laquelle il a présenté deux communications, l'une sur la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, l'autre sur la mondialisation de la criminalité et son incidence sur la collaboration et la mise en place de réseaux internationaux; ii) douzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, qui a eu lieu à Nairobi du 9 au 13 septembre 2002; et iii) séminaire de formation sur la prolifération des armes, à l'intention des services de sécurité d'Afrique de l'Est, qui s'est déroulé à Kampala du 16 au 27 septembre 2002. L'Institut africain a aussi organisé un atelier sur la

prévention efficace et durable du crime à l'intention des chefs des administrations publiques ougandaises et d'autres institutions actives dans ce domaine, qui s'est tenu du 12 au 14 novembre 2002 à Kampala.

E. Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice pénale

9. Pendant la période considérée, le Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice pénale a notamment réalisé les activités suivantes:

a) *Cour pénale internationale*

i) Le Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice pénale a continué d'appuyer les efforts déployés à l'échelle mondiale pour créer une Cour pénale internationale permanente. En 2001, le Centre international a publié un *Manuel pour la ratification et la mise en œuvre du Statut de Rome de 1998*, en collaboration avec le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique de Montréal, avec l'appui du Ministère des affaires étrangères et du commerce international ainsi que du Ministère de la justice du Canada. Le *Manuel* continuera d'être distribué dans sept langues aux États Membres de l'ONU, aux ONG œuvrant pour la création de la Cour et aux professionnels dans ce domaine. Le Centre a en outre régulièrement participé aux travaux de la Commission préparatoire au cours de l'année concernée et a organisé cinq sessions régionales en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique Sud pour aider les États à ratifier et à appliquer le Statut de Rome. Il a également fourni une assistance technique spécifique aux pays pour la rédaction de lois d'application, élaboré des matériaux pour aider les États concernant les avenants de la Cour pénale internationale, et réalisé une analyse approfondie des modèles législatifs d'application;

ii) Le Centre international et le Liu Institute for the Study of Global Issues de l'Université de la Colombie britannique sont en train d'établir un document qui présentera les différentes options opérationnelles et administratives pour la mise en place et la gestion efficace du service des victimes et des témoins qu'il est prévu de créer à la Cour pénale internationale;

b) *Élaboration des politiques en matière de justice pénale: justice réparatrice*

i) Le Centre soutient activement, avec d'autres partenaires, notamment le Gouvernement canadien et le Centre pour la prévention internationale du crime, les efforts consentis pour donner suite à la résolution 2000/14 du Conseil économique et social datée du 27 juillet 2000, sur les principes fondamentaux concernant l'utilisation de programmes de justice réparatrice en matière pénale. Le Centre a participé aux débats qui ont abouti à l'élaboration du document intitulé "Projet révisé d'éléments de déclaration sur des principes fondamentaux concernant le recours à des programmes de justice réparatrice en matière pénale". Ce projet a été présenté à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa onzième session en 2002;

ii) Au Canada, le Centre a collaboré avec l'Association canadienne de justice pénale, le Centre de justice réparatrice de l'Université Simon Fraser, ainsi que d'autres organismes, pour mettre sur pied une conférence nationale sur la justice réparatrice, qui s'est tenue à Hull (Québec) en octobre 2002;

c) *Assistance technique dans le domaine de l'administration pénitentiaire*

i) Dans le cadre de son programme en cours concernant l'administration pénitentiaire, le Centre, en partenariat avec le Service correctionnel du Canada, encourage l'application des règles et normes de l'Organisation des Nations Unies concernant l'administration pénitentiaire et le traitement des délinquants. Il fournit une assistance en matière d'élaboration des politiques, d'échange d'informations et de formation, en concentrant son attention sur la Chine, l'Afrique et l'Amérique centrale. Le manuel qu'il a publié récemment, *International Prison Policy Development Instrument*, facilite l'élaboration des politiques. Ces projets vont dans le sens de la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne, en particulier les mesures recommandées concernant le surpeuplement carcéral et les mesures efficaces de substitution à l'incarcération, ainsi que les mesures relatives aux règles et normes;

ii) *Programme pour la Chine*. Avec l'appui de l'Agence canadienne de développement international, le Centre a continué d'encourager la Chine à réformer son droit pénal et son système de justice pénale grâce à l'application des normes internationales relatives aux droits de l'homme. En mars 2002, il a mené à bien deux grands projets: le programme de coopération relatif au droit pénal et à la justice pénale (phase II), et le projet pour la ratification et l'application des pactes relatifs aux droits de l'homme. Le programme de coopération du Centre en matière de justice pénale a fourni un appui à la réforme de la législation et aux activités de formation. Son projet sur les pactes relatifs aux droits de l'homme avait pour objet d'aider la Chine à se préparer à la ratification et à l'application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques² et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels³. Au cours de la période 2002-2007, le Centre prévoit de continuer d'appuyer l'état de droit, la bonne gouvernance et les mesures en faveur de la démocratie dans le cadre de deux nouveaux projets en Chine: application des normes internationales dans le domaine de la justice pénale et réforme du ministère public;

d) *Élaboration de lignes directrices concernant la réforme législative pour aider les États parties à appliquer la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée*. Avec l'appui du Gouvernement canadien, le Centre a amorcé un projet visant à élaborer un guide pour les réformes législatives nécessaires en vue de lutter efficacement contre la criminalité transnationale organisée, afin d'aider les États signataires à ratifier et à appliquer la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (résolution 55/25 de l'Assemblée générale, annexe I). Au cours de la première phase du projet, une réunion internationale d'experts s'est tenue pour élaborer une méthode et élaborer un plan de travail et définir le champ d'application du guide. La publication du guide est actuellement en cours et sera achevée d'ici au 31 mars 2003. Il présentera aux États membres des options et modèles législatifs concernant les principales dispositions de la Convention. Ce projet résulte d'une coopération dont le but est d'atteindre les objectifs de la Déclaration de Vienne;

e) *Examen de l'application de la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme.* Le Centre a mené à bien un projet visant à examiner l'application de la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme. Il s'agissait d'un projet commun entre l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine et la Commission interaméricaine des femmes de l'Organisation des États américains. Il comportait une analyse des progrès réalisés à ce jour dans l'application de la Convention, des obstacles rencontrés par les signataires et des travaux qui doivent encore être réalisés. Cette activité s'inscrit dans le suivi des plans d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne.

F. Institut australien de criminologie

10. Le Groupe de recherche de l'Institut australien de criminologie a mis en place des programmes dans les domaines ci-après: violence, délits contre les biens et drogue; criminalité sophistiquée, réglementation et entreprises; politiques sociales et délinquance; et diffusion de la recherche et appui:

a) Le programme relatif à la violence, aux délits contre les biens et à la drogue gère plusieurs programmes nationaux de surveillance: homicides, armes à feu, vols à main armée et usage des drogues en Australie. Les autres domaines d'étude sont notamment drogues et délinquance ainsi que biens et délinquance;

b) Le programme sur la criminalité sophistiquée, la réglementation et les entreprises est axé surtout sur la fraude/la criminalité en col blanc, la criminalité transnationale, les technologies et la criminalité, les petites entreprises face à la criminalité et la criminalité dans les exploitations agricoles;

c) Le programme sur les politiques sociales et la délinquance est axé sur la justice pour mineurs, l'administration pénitentiaire, la criminalité à l'encontre des personnes âgées et les décès en détention;

d) Le programme de diffusion de la recherche et d'appui porte sur la publication, la diffusion et la promotion des travaux de recherche de l'Institut australien de criminologie. Il fournit en outre un appui administratif au Groupe de la recherche, au Conseil de recherche en criminologie et au Comité d'éthique de l'Institut australien de criminologie;

e) Pendant la période considérée, l'Institut australien de criminologie a mis en place un groupe de développement de l'apprentissage et des connaissances, qui a organisé deux cours de formation sur l'usurpation d'identité et le blanchiment d'argent. Des cours sur la prévention du crime et la justice réparatrice sont prévus en 2003;

f) Depuis janvier 2001, l'Institut australien de criminologie a publié 56 numéros dans la série "Trends and Issues in Crime and Criminal Justice", 10 numéros dans la série "Research and Public Policy", 2 rapports annuels, 2 numéros dans la série "Technical and Background Paper", 36 "Crime Facts Info sheets", 2 éditions de "Australian Crime: Facts and Figures", et 4 publications commerciales: The Cambridge Handbook of Australian Criminology⁴; Crime in the Professions⁵; Corruption and Anti-Corruption⁶; et Electronic Theft: Unlawful

Acquisition in Cyberspace⁷. Il y a eu en outre de nombreux rapports émanant des autorités et de consultants. L'Institut australien de criminologie a également accueilli 10 conférences au cours des deux dernières années. Pour plus d'informations, on peut consulter le site Web de l'Institut « www.aic.gov.au ».

G. Institut supérieur international des sciences criminelles

11. Pendant la période considérée, l'Institut supérieur international des sciences criminelles a notamment réalisé les activités suivantes:

a) *Coopération internationale dans les affaires criminelles, y compris la lutte contre la criminalité transnationale organisée, l'extradition et le terrorisme*

i) L'Institut supérieur international des sciences criminelles a poursuivi ses travaux sur la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles s'y rapportant, en coopération avec son nouvel organe, le Centre de surveillance de la criminalité organisée. En tant que membre du comité ministériel italien pour la mise en œuvre de la Convention, l'Institut a élaboré des programmes spécifiques à l'intention des États d'Europe centrale et orientale et des pays membres de la Ligue des États arabes. L'assistance technique fournie par l'Institut porte sur l'application de la législation nationale et sur la coopération internationale. Le premier séminaire de formation auquel ont participé des experts d'Europe centrale et orientale a été organisé à Syracuse (Italie), du 12 au 14 décembre 2002. L'Institut a en outre participé à la réunion des ministres africains sur la Convention, qui s'est tenue à Alger, les 28 et 29 octobre 2002;

ii) L'Institut a été partenaire du projet Tempus de l'Union européenne sur la formation spécialisée pour combattre la criminalité organisée en faveur des services de répression dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Trois ateliers se sont tenus à Skopje entre avril et mai 2002 et une réunion a été organisée à Syracuse (Italie);

iii) L'Institut a poursuivi son programme de formation dans le domaine de la coopération internationale pour les questions pénales et a organisé, à Syracuse (Italie), du 8 au 15 septembre 2002, un séminaire de formation sur la coopération internationale en matière pénale pour lutter contre la criminalité organisée et le terrorisme, à l'intention des juges, magistrats, juges militaires et fonctionnaires supérieurs de police égyptiens en collaboration avec le Ministère italien des affaires étrangères et le Ministère égyptien de la justice et de la sécurité;

iv) En collaboration avec l'Association internationale de droit pénal, l'Institut a accueilli le Congrès international des jeunes pénalistes de l'Association internationale de droit pénal à Noto (Italie), du 16 au 22 juin 2002, consacré aux perspectives contemporaines sur le terrorisme;

b) *Technologies de pointe et criminalité liée à l'informatique*. En collaboration avec le Centre de surveillance de la criminalité organisée, et à la demande du Conseil de l'Europe, l'Institut a organisé une importante conférence à Palerme (Italie) du 3 au 5 octobre 2002 concernant la Convention sur la

cybercriminalité du Conseil de l'Europe⁸, signée à Budapest en novembre 2001, en vue de promouvoir le processus de ratification de ladite Convention;

c) *Droit pénal international*. Du 28 novembre au 3 décembre 2002, l'Institut a organisé à Syracuse (Italie) une conférence mondiale sur le thème "Droit pénal international: quelles perspectives?". Compte tenu de la récente entrée en vigueur du traité portant création de la Cour pénale internationale, il s'agissait d'une occasion privilégiée pour discuter des faits nouveaux intervenus dans le domaine du droit pénal international des points de vue tant des questions de fond que des procédures;

d) *Cour pénale internationale*. L'Institut reste l'un des principaux acteurs de la promotion de la Cour pénale internationale: il a organisé des réunions d'experts et des colloques sur les travaux des Nations Unies et envoyé des représentants aux réunions officielles et informelles de l'Organisation. Il a aussi pris part à des conférences pour faire connaître la Cour au public en général et aux législateurs nationaux en particulier, de manière à faciliter le processus d'adhésion et de ratification du Statut par les États. Ce programme a été mené à bien en coopération avec l'Institut de droit international relatif aux droits de l'homme du DePaul University College of Law de Chicago (États-Unis), qui a apporté une aide juridique et technique à 11 pays parmi les moins avancés ayant ratifié le Statut ces quatre dernières années;

e) *Renforcement du système de justice pénale, y compris en ce qui concerne la défense des droits de l'homme*. L'Institut a poursuivi ses activités ordinaires en faveur du développement du droit international humanitaire. Il a ainsi organisé à Syracuse (Italie), du 27 septembre au 2 octobre 2002, en collaboration avec le Département d'État des États-Unis, un séminaire sur la justice après les conflits à l'intention d'avocats et de juristes irakiens;

f) *Application des règles et normes des Nations Unies*. Poursuivant sa collaboration avec l'ONU, l'Institut a organisé à Syracuse (Italie), du 3 au 8 décembre 2002, conjointement avec le Centre pour la prévention internationale du crime et en coopération avec l'Observatoire de la criminalité organisée, deux réunions d'experts en vue d'actualiser les règles et normes des Nations Unies et de rédiger des projets en la matière. La première de ces réunions, tenue du 3 au 5 décembre, a porté sur les outils juridiques et les instruments d'application pour la lutte contre le terrorisme. La deuxième, tenue du 6 au 8 décembre, a été consacrée à la mise à jour des manuels relatifs au Traité type d'extradition (résolutions 45/117, annexe, et 52/88, annexe, de l'Assemblée générale) et au Traité type d'entraide judiciaire en matière pénale (résolutions 45/117, annexe, et 53/112, annexe I, de l'Assemblée générale).

H. Académie arabe Nayef des sciences de sécurité

12. Le programme de travail annuel de l'Académie arabe Nayef des sciences de sécurité pour 2003 est conçu pour répondre aux besoins des services de détection et de répression en matière de recherche sur les questions de sécurité et prévoit pour ce faire des programmes d'études supérieures et des stages de formation courts dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la criminalité dans les pays arabes.

13. L'Institut des hautes études propose des programmes spécialisés dans les domaines de la sécurité publique et de la détection et la répression. Les études ont été récemment réorganisées pour être adaptées aux nouvelles tendances qui ont cours dans les universités des pays arabes et autres. L'Institut décerne un certificat d'études supérieures, une maîtrise et un doctorat dans des disciplines telles que la criminalistique, la justice pénale et les sciences sociales. L'Institut de formation offre des cours destinés à approfondir les compétences des agents de la force publique des pays arabes dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et les infractions liées aux drogues, ainsi que pour les analyses biologiques, balistiques et autres analyses scientifiques.

14. Le Centre d'études et de recherche a des activités touchant à la recherche, à la traduction, à l'organisation de colloques et à la publication. Il tiendra des conférences sur des sujets tels que la contrefaçon d'instruments bancaires, la lutte contre la consommation de drogues illicites, le cyberterrorisme et la violence scolaire. Il prévoit aussi d'organiser des colloques sur la propriété intellectuelle, les problèmes et solutions dans le domaine de l'information, la sécurité du tourisme, la violence dans les stades et les accidents de la route, par exemple, ainsi que la première réunion de représentants du ministère public des pays arabes et la première conférence arabe sur la corruption. Il publiera un certain nombre d'ouvrages, 2 numéros de la revue *Arab Journal for Security Sciences and Training* et 12 numéros du magazine *Al-Amn wa Al-Hayat* ("La sécurité et la vie").

I. National Institute of Justice du Ministère de la justice des États-Unis

15. Le National Institute of Justice, institut de recherche du Ministère de la justice des États-Unis, encourage la recherche scientifique et l'évaluation en vue de faire progresser l'administration de la justice et la sûreté publique. Il met au point des outils d'évaluation dans le cadre de projets de recherche sur la répression et le maintien de l'ordre; les systèmes de justice (condamnations, tribunaux, poursuites et défense); les établissements pénitentiaires; les enquêtes et la police scientifique, y compris les analyses d'acide désoxyribonucléique (ADN); le contre-terrorisme et les incidents critiques; la prévention et les causes de la criminalité; la violence et la victimisation, y compris la criminalité violente; les drogues, l'alcool et la criminalité; et les informations spatiales et les systèmes automatisés.

Les activités inscrites au programme de l'Institut portent notamment sur ce qui suit:

a) *Le site Web du Centre international* (www.ojp.usdoj.gov/nij/international/) propose des informations à jour sur les activités et les projets internationaux de l'Institut;

b) *Le partenariat avec l'Ukraine*. Une conférence tenue à Washington a conclu le programme de recherche et d'évaluation qui a réuni pendant trois ans des chercheurs des États-Unis et d'Ukraine. Les mémoires de recherche correspondants peuvent être consultés sur le site Web;

c) *Le Réseau mondial d'information sur la justice* propose des documents de base pour permettre aux chercheurs du monde entier de communiquer et de

mettre en commun les conclusions de leurs travaux sur les questions relatives à la criminalité et à la justice;

d) *Le programme sur la traite des personnes* a appuyé des recherches sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales au Canada, aux États-Unis et au Mexique; sur la traite des femmes, aux États-Unis; sur l'organisation sociale de la traite des personnes en Chine; sur la traite des femmes depuis l'Ukraine; sur les organisateurs de la traite des femmes depuis l'Europe orientale; et sur l'évaluation des services proposés aux victimes de la traite et des besoins en la matière;

e) *Des séminaires de recherche internationaux* sont organisés sur des sujets très divers ayant trait à la criminalité transnationale;

f) *Le programme de visiteurs internationaux* a permis d'organiser des visites pour 27 groupes composés d'universitaires, d'agents d'administrations publiques, de représentants d'organisations non gouvernementales, d'agents des forces de l'ordre et de journalistes venus de 19 pays;

g) *Le programme d'élaboration de plans d'étude anticorruption* a mis au point un plan visant à enseigner le respect de la société civile et de ses institutions en Géorgie;

h) *Le projet destiné à sensibiliser les forces de police à la relation entre les drogues et la criminalité* porte sur l'étude de la relation entre criminalité et consommation de drogues;

i) *Les partenariats avec des programmes d'autres pays* ont favorisé la coopération avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et avec le Ministère de la sécurité publique d'Israël;

j) *Le programme international de boursiers* a encouragé la recherche sur des questions importantes de justice pénale;

k) *Les activités de coopération avec l'Organisation des Nations Unies* ont notamment été la participation au réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et aux sessions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale;

l) *Le projet sur les conséquences de la criminalité transnationale pour la détection et la répression aux niveaux local et national* a consisté en une évaluation de la nature et de l'ampleur des conséquences du terrorisme et de la criminalité transnationale pour les agents des services de détection et de répression aux plans national et local aux États-Unis;

m) *Issues in International Crime*. En 2001 une série de monographies ont été publiées sur des aspects importants de la criminalité internationale, dont les suivantes: *Crime, Criminal justice and Criminology in Post-Soviet Ukraine*⁹; *The Threat of Organized Crime*¹⁰; et *Democratizing the Police Abroad: What to Do and How to do it*¹¹;

n) *Le projet relatif au maintien de l'ordre en Pologne* a permis d'évaluer les résultats de la police de proximité telle qu'elle existe en Pologne;

o) *L'étude sur les drogues et la criminalité en Afrique du Sud* a porté sur le lien entre comportement délictueux et consommation de différentes drogues.

J. Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire

16. L'Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire a mis en place de nouveaux programmes de renforcement des capacités dans plusieurs pays. En avril 2002, il a ouvert à Nairobi un bureau extérieur chargé de coordonner ses activités en Afrique de l'Est.

17. La liste des activités organisées par l'Institut en 2001 et 2002 est assez longue. On trouvera un exposé complet des activités sans rapport direct avec les plans d'action concernant la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne sur son site Web (www.rwi.lu.se), où figure un récapitulatif détaillé de ses activités.

18. Les activités en rapport avec la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne ont été les suivantes:

a) *Recherche*

i) En 2002, l'Institut Raoul Wallenberg et le Centre danois pour les droits de l'homme ont publié un ouvrage intitulé *Human Rights and Good Governance: Building Bridges*¹², qui est basé sur une série de rencontres avec des chercheurs étudiant les relations entre la bonne gouvernance et les droits de l'homme, notamment entre la transparence et la liberté de l'information et entre la lutte anticorruption et l'égalité de droits;

ii) *L'indépendance des juges en Chine*. Ce projet de recherche doit permettre de dresser un tableau de la situation en ce qui concerne l'indépendance des juges en Chine. Les écrits sur le sujet tendent, d'une manière générale, à ne prendre en compte qu'un nombre très limité d'indicateurs pour définir cette notion. À l'inverse, ce projet vise à donner une image détaillée de la situation au moyen d'indicateurs très divers.

b) *Coopération technique*

i) *Les programmes de renforcement des capacités* destinés aux institutions des pays en développement et des pays à économie en transition constituent une partie essentielle des activités de l'Institut. L'élaboration de programmes, la formation, la réforme des programmes d'étude, la production de matériel pédagogique, les services consultatifs et l'appui à la création de centres de documentation en sont les principaux aspects, financés en premier lieu par l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement;

ii) *La formation* en matière de droits de l'homme de différents acteurs de l'administration de la justice est un aspect important des activités de l'Institut. L'accent est mis sur la diffusion des règles et normes des Nations Unies, le soin d'élaborer de telles règles et normes adaptées au contexte spécifique des divers systèmes nationaux étant laissé aux partenaires locaux et régionaux. Les programmes proposés dans ce domaine s'adressent aux hauts dirigeants, aux décideurs et aux formateurs. En 2001 et 2002, l'Institut Raoul Wallenberg a offert des stages de formation en Afrique du Sud, en Chine, en Éthiopie, en Géorgie, en Indonésie, au Kenya, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, en Turquie, au Viet Nam, en Zambie et au Zimbabwe;

iii) Outre les formations dispensées dans les pays, l'Institut a poursuivi ses *programmes multilatéraux de recherche avancée sur les droits de l'homme* à l'intention de hauts fonctionnaires, d'universitaires et de représentants d'organisations non gouvernementales. Ces cours s'adressent à des participants de pays en développement et de pays à économie en transition;

iv) *Appui institutionnel*. Depuis 1999, l'Institut est associé à un projet du PNUD tendant à renforcer le Bureau du Défenseur public en Géorgie. Il a ainsi fourni au Bureau de la documentation et des ordinateurs. Il a aussi organisé des cours de formation aux droits de l'homme et contribué à la traduction en géorgien d'un recueil de normes sur la question;

v) En 2000, l'Institut a signé un accord d'appui institutionnel avec le Human Rights Trust of Southern Africa, organisation non gouvernementale régionale ayant son siège à Harare. Cette organisation a pour objectif de promouvoir les droits de l'homme et la bonne gouvernance en Afrique australe au moyen d'activités de formation et de recherche sur les droits de l'homme dans l'administration de la justice. Ce programme s'est poursuivi en 2001 et 2002;

vi) Depuis 2001, l'Institut et la société suédoise de consultants en organisation SIPU International exécutent un projet en coopération avec les services du Ministère public chinois. L'objectif général est de renforcer ces services et leurs connaissances dans le domaine du droit international relatif aux droits de l'homme et d'appuyer le perfectionnement des cadres;

c) *Publications*. En 2001, l'Institut Raoul Wallenberg et le Centre pour les droits de l'homme de l'Université d'Essex, au Royaume-Uni, ont publié un recueil d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, *Essentiel Texts on Human Rights for Police*¹³, conçu pour être utilisé dans le cadre de programmes d'éducation et de formation aux droits de l'homme destinés à des agents des services de police et autres agents exerçant des pouvoirs de police. Un volume allant de pair avec ce recueil et portant plus particulièrement sur la jurisprudence internationale pertinente pour l'éducation et la formation des agents des services de police en matière de droits de l'homme ("Essential cases on human rights for the police: summaries of judgements, decisions and opinions of international courts and bodies") est en préparation et devrait sortir en 2003.

K. Centre international pour la prévention de la criminalité

19. Au cours de la période considérée, le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) a notamment réalisé les activités suivantes:

a) *Règles et normes en matière de prévention du crime*

i) Le Centre a participé en janvier 2002, à Vancouver, à une réunion d'experts chargés de revoir la rédaction du projet de lignes directrices pour la prévention de la criminalité. Il fera connaître ces lignes directrices afin qu'elles soient largement comprises et utilisées. Le colloque de 2002, coparrainé par le Gouvernement belge, était consacré à la prévention en milieu scolaire. Celui de 2001 avait porté sur un document d'évaluation publié par le

Centre. Ce dernier inaugurera en 2004 un établissement qui proposera des formations à la prévention de la criminalité sur 10 jours;

ii) *Les femmes, les sexes et la prévention de la criminalité*. Un rapport sur la sécurité des femmes et la violence à leur égard a été élaboré et publié, de même qu'un document de réflexion sur les sexes et la prévention de la criminalité;

iii) *Recueil des politiques, programmes et pratiques*. Le CIPC a commencé à constituer une base de données internationales sur les politiques et pratiques en matière de prévention de la criminalité;

b) *Centre de documentation sur la prévention de la criminalité* (voir www.crime-prevention.intl.org). Parmi les publications récentes figurent *L'Observateur international de prévention de la criminalité* (mensuel électronique), un document de réflexion sur l'évaluation, un document de réflexion sur les sexes et la prévention de la criminalité, la trousse sur le rôle de la police en prévention de la criminalité et des publications sur les thèmes suivants: "La prévention des infractions motivées par la haine"; "Investir dans les jeunes"; "Pratiques policières inspirantes"; "Le rôle des municipalités dans la sécurité de la collectivité"; "Promouvoir la sécurité dans les écoles: expérience et action internationales"; "Investir dans les jeunes: prévention du crime et de la victimisation"; "Prévention des cambriolages résidentiels et des vols avec violation de domicile"; "Investir judicieusement dans la prévention de la criminalité: expériences internationales"; "Sécurité urbaine et bonne gouvernance: le rôle de la police";

c) *Assistance technique*. Le CIPC a apporté une assistance technique à l'Afrique du Sud et au Mali.

IV. Activités du conseil consultatif scientifique et professionnel international

20. Le Conseil consultatif scientifique et professionnel international a principalement fait porter ses activités sur des questions liées à la lutte contre la criminalité organisée, la corruption, la traite des personnes et le terrorisme;

a) Il a centré son action sur la promotion de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des protocoles s'y rapportant. En coopération avec le Centre international pour la prévention de la criminalité, le Conseil consultatif a organisé un séminaire sur le thème "Vers l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée", qui s'est tenu à Courmayeur (Italie) en octobre 2001. L'objectif était de définir un cadre général de mesures juridiques et pratiques pouvant être utilement appliquées et de rédiger des lignes directrices pour la ratification de la Convention et des lois nationales;

b) En coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Département des affaires de désarmement du Secrétariat, le Conseil consultatif a organisé à Courmayeur (Italie) en décembre 2002, une conférence internationale sur le thème "Trafic: réseaux et logistique de la criminalité transnationale et du terrorisme international". Il s'agissait avant tout d'étudier les

réseaux, la logistique et les modalités d'action des organisations criminelles et terroristes;

c) Le Conseil consultatif a participé à l'organisation de la dix-septième Réunion de coordination des instituts qui composent le réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et d'un atelier d'experts sur le troisième protocole se rapportant à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, à savoir le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, à Courmayeur (Italie) en décembre 2002. L'objectif était de formuler des principes législatifs généraux concernant les armes à feu illicites;

d) Les publications récentes du Conseil consultatif portent notamment sur la lutte contre la criminalité transnationale (*Combatting Transnational Crime: Concepts, Activities and Responses*); la lutte contre le terrorisme grâce à la coopération internationale (*Countering Terrorism Through International Cooperation*); l'état de droit dans le village planétaire (*The Rule of Law in the Global Village: Issues of Sovereignty and Universality*); et le travail des organisations non gouvernementales auprès de l'Organisation des Nations Unies (*A Guide for Non-Governmental Organizations on Working with the United Nations on Crime Prevention and Criminal Justice*). Le Conseil consultatif a également publié, en coopération avec l'Académie arabe Nayef des sciences de sécurité, la revue trimestrielle *ISPAC Newsletter*.

Notes

- ¹ Voir *Documents officiels de la Conférence des Nations Unies pour l'adoption d'une Convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, Vienne, 25 novembre-20 décembre 1988*, vol. I (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.94.XI.5).
 - ² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 999, n° 14668.
 - ³ *Ibid*, vol. 993, n° 14531.
 - ⁴ Adam Graycar et Peter Grabosky (sous la direction de), *The Cambridge Handbook of Australian Criminology* (Cambridge, Cambridge University Press, 2002).
 - ⁵ Russel G. Smith (sous la direction de), *Crime in the Professions* (Aldershot, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Ashgate Publishing 2002).
 - ⁶ Peter Larmour et Nick Wolanin (sous la direction de), *Corruption and Anti-Corruption* (Canberra, Asia Pacific Press, 2001).
 - ⁷ Peter Grabosky, Russel G. Smith et Gillian Dempsey, *Electronic Theft: Unlawful Acquisition in Cyberspace* (Cambridge, Cambridge University Press, 2001).
 - ⁸ *Série des Traités européens*, n° 185.
 - ⁹ Todd S. Foglesong et Peter H. Solomon, Jr., *Crime, Criminal Justice and Criminology in Post-Soviet Ukraine*, Issues in International Crime series (États-Unis, Ministère de la justice, National Institute of Justice, Rockville, Maryland, 2001).
 - ¹⁰ James O. Finckenauer et Yuri A. Voronin, *The Threat of Russian Organized Crime*, Issues in International Crime series (États-Unis, Ministère de la justice, National Institute of Justice, 2001).
 - ¹¹ David H. Bayley, *Democratizing the Police Abroad: What to Do and How to Do It*, Issues in International Crime series (États-Unis, Ministère de la justice, National Institute of Justice, 2001).
 - ¹² Hans-Otto Sano et Gudmundur Alfredsson (sous la direction de), *Human Rights and Good Governance: Building Bridges* (La Haye, Martinus Nijhoff Publishers, 2002).
 - ¹³ Ralph Crawshaw et Leif Holmström (sous la direction de), *Essential Texts on Human Rights for Police* (La Haye, Kluwer Law International, 2001).
-